

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 626-DGRI Subvention (6.500 euros) à l'association Kolnoah (1er).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Kolnoah (1er) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.500 euros dont 4.500 euros au titre du cinéma et 2.000 euros au titre des relations internationales est attribuée à l'association Kolnoah, 259 rue Saint-Honoré 75001 Paris, pour la 19e édition du Festival du cinéma israélien organisé au Majestic Passy. 183601-2019-03365 ; 2019-04311.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 6.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019, comme suit :

- au titre des relations internationales à hauteur de 2.000 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

- au titre du cinéma à hauteur de 4.500 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO